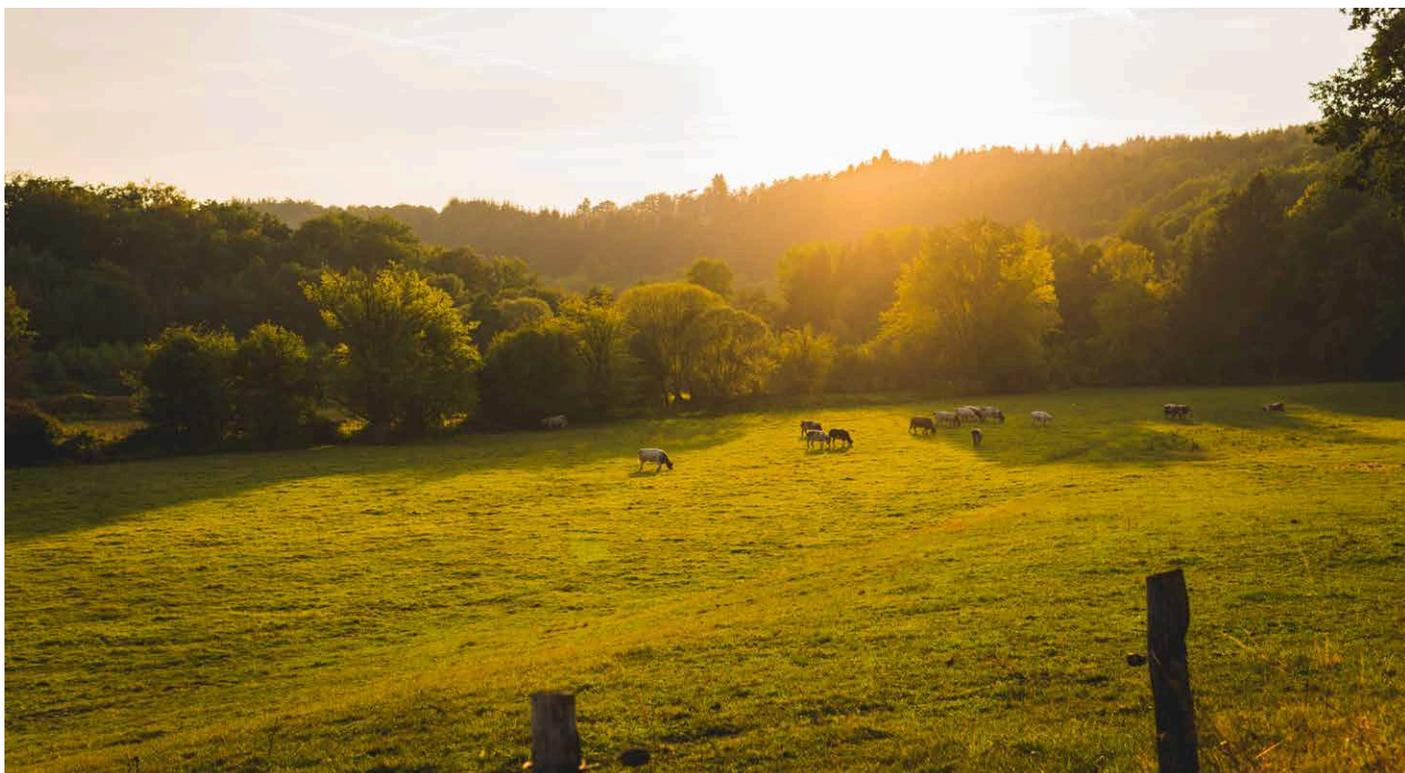




LE DOUBLE ENJEU DE L'AGRICULTURE : LA RÉMUNÉRATION DES AGRICULTEURS. TRICES ET LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

EXEMPLE CONCRET DE DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE
PRODUCTION BOVINS EN RÉGION WALLONNE



INTRODUCTION

Depuis les années 80, le discours sans cesse réitéré du « produire plus » est devenu le leitmotiv du secteur agricole européen et wallon. Le modèle axé sur la maximisation de la productivité était alors synonyme d'élévation du revenu pour l'agriculteur. Aujourd'hui, avec un revenu du travail mensuel moyen de 1300 € et près d'un tiers des agriculteurs gagnant 533 € par mois, en moyenne, entre 2016 et 2018, la paupérisation de la paysannerie remet en question la structuration et la mutation de ce modèle dominant. Sur la même période, 27 % des exploitations génèrent un revenu du travail négatif, indiquant qu'une part importante des agriculteurs n'a plus le moyen de s'octroyer une rémunération.¹ De plus, la perte de 56 % des exploitations agricoles entre 1990 et 2018, ainsi que celle du nombre d'agriculteurs (divisé par deux par rapport aux années 90)¹, a un impact direct sur la vie et la dynamique dans les territoires ruraux.

Alors que l'agriculture wallonne fait face à de nombreux défis environnementaux, tels que la réduction alarmante de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la pollution de l'air, de l'eau et du sol, il est primordial de ne pas évincer les enjeux socio-économiques qui sont déterminants dans l'élaboration de systèmes agricoles durables.

L'augmentation de la productivité du travail dans les exploitations agricoles, la forte dépendance

aux intrants et la course aux investissements ne sont, en effet, plus gages d'efficacité économique. Globalement, l'évolution du rapport entre l'indice global des prix reçus, c'est-à-dire le montant perçu par l'agriculteur lors de la commercialisation de ses productions, et celui des prix payés, c'est-à-dire le montant donné par l'agriculteur pour l'achat de ses moyens de production (engrais, semences, etc.), présente une évolution à la baisse. Il s'établit en 2018 à -30 % par rapport à 1990, illustrant les difficultés structurelles du secteur agricole.¹

Nombreux sont les experts scientifiques, nutritionnistes, agriculteurs et consommateurs qui tirent la sonnette d'alarme : notre système agricole et alimentaire est dans l'impasse. Afin de faire face aux nombreux problèmes actuels, les agriculteurs font souvent face au choix suivant : produire autant, voire plus, tout en maîtrisant mieux les coûts de production ou produire autrement et capter la valeur ajoutée dégagée.

C'est dans ce contexte que le WWF-Belgique a commandité au centre d'étude Sytra de l'Université de Louvain (UCL), une étude comparant les performances économiques et environnementales de différents systèmes d'élevages wallons afin d'identifier des modèles agricoles qui permettent de protéger l'environnement, tout en garantissant un revenu digne à l'agriculteur.trice.

**CONSIDÉRÉES COMME
UNE AIDE AU REVENU,
LES SUBVENTIONS DE
LA PAC NE SUFFISENT
PLUS À ASSURER
UN REVENU DÉCENT
À LA MAJORITÉ
DES EXPLOITANTS
AGRICLES NI À
LEUR GARANTIR UN
REVENU POSITIF
DANS CERTAINS CAS**

ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Comme dans toute entreprise, les agriculteurs wallons tirent leur revenu du travail et du capital familial. Ce revenu est égal à l'ensemble des produits d'exploitation, moins l'ensemble des charges d'exploitation réellement payées et l'amortissement des actifs. Il a pour but de mesurer la rentabilité de l'exploitation et permet de rémunérer le travail de l'exploitant et d'augmenter ses capitaux propres, donc sa situation financière. Ramené à l'actif non salarié, il s'agit d'un bon indicateur de viabilité économique^a. Ce résultat comprend les subventions publiques (aides de la PAC^b), qui devraient permettre aux agriculteurs de dégager un revenu positif.

Le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RF/UTF) moyen pour un agriculteur wallon est de 25 137 € entre 2016 et 2018, dont 81% sont constitués par les aides^c. En excluant le revenu du capital, près de 60 % des agriculteurs tirent un revenu mensuel d'à peine 1 000 € de leur travail en moyenne entre 2016 et 2018^d.

Considérées comme une aide au revenu, les subventions de la PAC ne suffisent plus à assurer un revenu décent à la majorité des exploitants agricoles ni à leur garantir un revenu positif dans certains cas.

Le faible revenu moyen des exploitations agricoles wallonnes a été fortement impacté par celui des exploitations viandeuses. Ces cinq dernières années, le marché de la viande bovine a connu une diminution constante du prix des animaux de bonne qualité (-16 % entre 2013 et 2018)^e, à la suite de la saturation du marché belge et européen. Cette situation s'explique par la diminution de la consommation de viande de bœuf et de veau par habitant en Belgique, principal débouché (de 13,8 à 10,7 kg/an entre 2005 et 2015; même si ceci correspond toujours à une surconsommation de viande par rapport aux recommandations en matière de santé²), ainsi que par l'augmentation de l'offre dans l'Union européenne³. Le revenu du travail par exploitant agricole dans le secteur de la viande était près de 60 % inférieur à la moyenne nationale (tous secteurs d'activités agricoles confondus). Les exploitations laitières se portent mieux en

moyenne, mais doivent faire face à d'importantes fluctuations de prix du lait (respectivement -20 % en 2015 et 2016 par rapport à 2014), notamment à la suite d'une diminution de la demande étrangère et de l'augmentation de la production consécutive à la suppression des quotas laitiers en Europe.¹

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

En Wallonie, l'agriculture a d'importantes répercussions sur l'environnement.

L'agriculture représente actuellement 12,8 % des émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) en Wallonie, dont la plupart sont dues à la fermentation entérique chez les ruminants (quelque 40 % des émissions totales), aux sols agricoles avec essentiellement des émissions de protoxyde d'azote des engrais azotés minéraux et organiques (également lié en grande partie à l'élevage), au stockage et à la gestion des effluents d'élevage et à la combustion par les machines agricoles (8 % des émissions totales).⁴

L'agriculture est aussi l'une des principales causes du déclin de la biodiversité en Belgique et en Wallonie⁵. En Wallonie, trois quarts des espèces d'intérêt communautaire en lien avec l'agriculture et la quasi-totalité des habitats d'intérêt communautaire en lien avec l'agriculture sont dans un état de conservation défavorable⁶. Les populations d'oiseaux évoluant en milieu agricole (utilisées comme principal indicateur européen de la biodiversité) régressent à une vitesse alarmante. Elles diminuent en moyenne de 3 % par an en Wallonie. Ces populations ont donc baissé en moyenne de 55 % entre 1990 et 2018. Ces chiffres sont inquiétants, d'autant plus que les zones agricoles couvrent une grande surface du territoire wallon (43 % en 2018).

De nombreuses études montrent que le déclin vertigineux des populations d'oiseaux en Belgique et en Europe est associé à l'intensification des pratiques agricoles⁵. L'agriculture intensive nuit considérablement à l'environnement par sa contribution à la pollution des eaux, l'appauvrissement des sols (75 % des sols wallons présentent un taux de matière organique faible; 2004-2014) et le recours excessif aux pesticides

a Le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RF/UTF) regroupe le revenu du travail et du capital en propriété, en ajoutant les charges réelles imputées (intérêts et fermages) au revenu du travail. Cet indicateur de revenu cerne la rentabilité globale des exploitations en tenant compte de la rémunération de l'ensemble des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille.

b Politique agricole commune

c Si l'on ne tient pas compte du revenu du capital de l'agriculteur (intérêts et fermages), l'importance des aides grimpe à 130 % du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) en Wallonie; moyenne de 2016-2018. (SPWARNE, 2020)

**L'ÉLEVAGE EXTENSIF
A LE POTENTIEL
DE RESTAURER LA
BIODIVERSITÉ ET,
EN PARTICULIER,
DE MAINTENIR LES
PRAIRIES, TOUT
EN OFFRANT UNE
OPPORTUNITÉ DE
VALORISATION
ÉCONOMIQUE
À TRAVERS LE
PÂTURAGE**

(leur usage est plus de deux fois plus élevé en Belgique que la moyenne européenne). En raison de la diminution du nombre d'agriculteurs en activité, les agriculteurs travaillent en moyenne des superficies de plus en plus grandes et spécialisées, ce qui favorise l'érosion et conduit à une simplification du paysage, en supprimant divers éléments du maillage écologique et en mettant en danger les fleurs sauvages, les insectes ou les oiseaux.

Les pratiques d'élevage intensives entraînent des excédents structurels d'azote et de phosphore dans l'eau ainsi que de l'ammoniac et des particules fines dans l'air, mais a aussi des effets négatifs sur la biodiversité à l'échelle des prairies, directement à travers une charge excessive ou indirectement à travers le recours à l'ensilage de maïs dans l'alimentation hivernale du bétail. De plus, la production wallonne (en particulier de volaille et laitière) est tributaire des importations de « concentrés » riches en protéines pour animaux (tel que le soja), qui contribuent à la déforestation et la dégradation d'habitats précieux en Amérique latine⁷.

Pourtant, l'élevage extensif a le potentiel de restaurer la biodiversité et, en particulier, de maintenir les prairies, tout en offrant une opportunité de valorisation économique à travers le pâturage. En plus

de son utilisation pour l'alimentation du bétail, la prairie a aujourd'hui d'autres rôles à jouer sur l'environnement. Les prairies permanentes dans leur ensemble représentent les stocks de carbone les plus importants après les forêts, et rendent des services environnementaux incomparables. En offrant une couverture permanente du sol, les prairies limitent l'effet des pluies sur un sol laissé nu entre deux cultures et jouent donc un rôle bénéfique dans la lutte contre l'érosion. Elles permettent de limiter le lessivage des nitrates et de limiter la fertilisation à travers certaines plantes de prairie capables de fixer l'azote atmosphérique. Finalement, les prairies tiennent une place non négligeable dans la lutte contre le déclin de la biodiversité en associant différentes espèces et offrant un milieu plus riche et naturel que l'est une terre de culture.

Même si les prairies permanentes en Région wallonne représentent toujours plus de 40 % de la SAU wallonne (43 % en 2018), **les superficies de prairies permanentes sont passées de 396 605 ha, en 1980, à 312 665 ha, en 2018, soit une diminution de 21 %.**⁸ Cette diminution s'est accompagnée d'une expansion de cultures arables telles que le maïs fourrager, mais également les céréales, les pommes de terre et les plantations de sapins de Noël et représente une réelle menace pour le climat et la biodiversité.

ÉTUDE SUR LA VIABILITÉ DES SYSTÈMES DE PRODUCTION DES ÉLEVAGES BOVINS EN WALLONIE

L'étude commanditée par le WWF-Belgique au centre d'étude Sytra de l'Université de Louvain (UCL) compare les performances économique et environnementale de différents systèmes d'élevages wallons. En utilisant les données des exercices comptables, l'étude porte, d'une part, sur les systèmes laitiers, spécialisés dans la production de lait (reposant sur les vaches laitières) et, d'autre part, sur les systèmes allaitants naisseurs, spécialisés dans la production de viande bovine (reposant sur les vaches allaitantes). Elle couvre les exercices 2014-2017.

L'étude recense différents indicateurs technico-économiques dont l'utilisation par les agriculteurs permet de les doter de références fiables sur les performances des systèmes de production. L'objectif consistant à se focaliser davantage sur la viabilité économique et environnementale d'une exploitation agricole, l'accent a été mis sur quelques indicateurs structurels et de production, sur l'impact environnemental au niveau de l'exploitation ainsi que sur l'efficacité économique et la rémunération du travail.

DIFFÉRENCES STRUCTURELLES ET DE PRODUCTION

Les typologies de modes de production sont respectivement établies sur la base de trois critères de classification^d. Pour les systèmes laitiers : la taille des exploitations (en nombre de vaches laitières), la part des prairies dans la surface dédiée à l'atelier lait (% , qui permet de distinguer les systèmes « herbagers » et les systèmes « diversifiés ») et les chargements (en UGB/ha surface fourragère). Pour les systèmes allaitants : la race principale (blanc-bleu-belge – BBB ou race française - FR), la part des prairies dans la surface dédiée à l'atelier viande (%) et les chargements (en UGB/ha surface fourragère).

Respectivement huit et six modes de production sont identifiés pour les systèmes laitier et allaitant, avec des caractéristiques structurelles et de productivité différentes.

RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

Au niveau environnemental, les performances de chaque système ont été évaluées au moyen de neuf indicateurs basés sur cinq résultats environnementaux (utilisation de produits phytopharmaceutiques, émissions d'azote, impact sur la biodiversité, utilisation de soja, empreinte carbone). Afin de pouvoir comparer et classer les systèmes sur base de leurs performances environnementales globales, les résultats des différents indicateurs ont été agrégés pour chaque système pour dégager un score global d'impact environnemental. Plus celui-ci est faible, plus l'impact environnemental global du mode de production est faible.^e

Parmi les exploitations laitières, il apparaît que les systèmes à faible charge, en particulier les systèmes herbagers, obtiennent les scores globaux les plus faibles et sont donc les plus intéressants du point de vue environnemental. Ils sont suivis par les systèmes herbagers à charge élevée de grande taille et les systèmes diversifiés à faible charge de petite taille.

Parmi les exploitations allaitantes, les deux systèmes français obtiennent des scores globaux d'impact environnemental bien plus faibles en comparaison aux systèmes BBB, avec un léger avantage pour le système herbager. Au sein des systèmes BBB, les systèmes à faible charge obtiennent des résultats moins élevés que leurs homologues à charge élevée. En particulier, le système herbager à faible charge est celui qui obtient le plus faible impact global.

^d voir sections 3.2 et 3.2 du rapport (Riera et al. 2020)

^e voir sections 4.4 et 5.4 pour la méthodologie du calcul (Riera et al. 2020)

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Au niveau économique, les performances des systèmes sont évaluées au départ de leurs structures de produits et de charges. Un indicateur principal est analysé : le revenu du travail familial (RTF). Celui-ci correspond à la différence entre l'ensemble des produits d'exploitation et l'ensemble des charges d'exploitation, ramenée aux travailleurs actifs dans l'exploitation afin de comparer des exploitations de taille différente et mettre en exergue l'efficacité du travail. D'autres indicateurs tels que l'efficacité économique de la production, la marge brute, l'excédent brut d'exploitation ou la dépendance financière sont également étudiés^f.

Dans les systèmes de production tant de lait que de viande, les résultats montrent très clairement que les **structures de coûts et de produits sont très différentes d'un système à l'autre**. En effet, pour les systèmes laitiers, les grandes exploitations ainsi que celles à charge élevée ont tendance à dégager plus de produits totaux (en particulier via la production de lait) par rapport aux plus petites, mais connaissent également des charges (opérationnelles, de structure et financières) plus importantes. Au sein des grandes exploitations, les systèmes herbagers dégagent en moyenne moins de produits, mais ont également moins de charges que leurs homologues diversifiés. Parmi les six systèmes allaitants, le système « BBB diversifié à charge élevée » (« BBB D C+ ») dégage le plus de produits pour les charges les plus élevées, suivi par le système « FR diversifié à charge faible » (« FR D C- »). Au sein des systèmes BBB, les deux systèmes à charge élevée sont ceux qui dégagent le plus de produits, mais doivent également faire face à plus de charges.

Il est intéressant de noter que le coût des produits alimentaires et phytosanitaires représente près de la moitié de tous les coûts opérationnels et que c'est là que les variations entre les systèmes de production sont les plus importantes.

Bien que certains systèmes adoptent ainsi une stratégie de maximisation des produits tandis que d'autres misent plutôt sur une minimisation des coûts, cela ne se traduit pas forcément par un

revenu différent. **Globalement les différents systèmes de production tant de lait que de viande présentent des niveaux de revenu de travail familial similaires** (avec des variations importantes au sein d'un même mode de production).

L'efficacité économique de la production correspond au rapport entre la marge brute et les produits bruts (sans les aides et subsides). Ce ratio détermine l'efficacité des moyens mis en œuvre. Un ratio élevé indique qu'il a été possible de dégager une marge brute importante par rapport aux produits bruts générés. **Globalement, le ratio d'efficacité économique est plus élevé dans les systèmes à l'herbe et à faible charge de bétail** comparé aux systèmes diversifiés et à charge élevée (alentours de 50-60 % contre 40-50%).

RÉSULTATS COMBINÉS : ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES

Les figures 1 et 2 croisent les revenus du travail familial des différents systèmes avec leur score d'impact environnemental. Plus les points du graphique tendent vers le coin supérieur droit, meilleures sont les performances environnementales et économiques.

Pour les systèmes laitiers, il apparaît globalement que les systèmes herbagers présentent une meilleure combinaison de performances environnementales et économiques (Figure 1 ; systèmes « HC-P » ; « HC-G » ; « HC+G » & « HC+P »).

Pour les systèmes allaitants, il apparaît globalement que les systèmes FR présentent les meilleurs résultats combinés de revenu du travail familial et d'impact environnemental (Figure 2). Au sein des systèmes BBB, c'est le système herbager à faible charge (« BBB H C- ») qui présente le meilleur compromis.

^f voir les sections 4.5 et 5.5 pour un aperçu complet des résultats (Riera et al. 2020)

Figure 1. Revenu du travail familial et impact environnemental de huit systèmes laitiers en Région wallonne. Moyennes interannuelles sur la période 2014-2017.

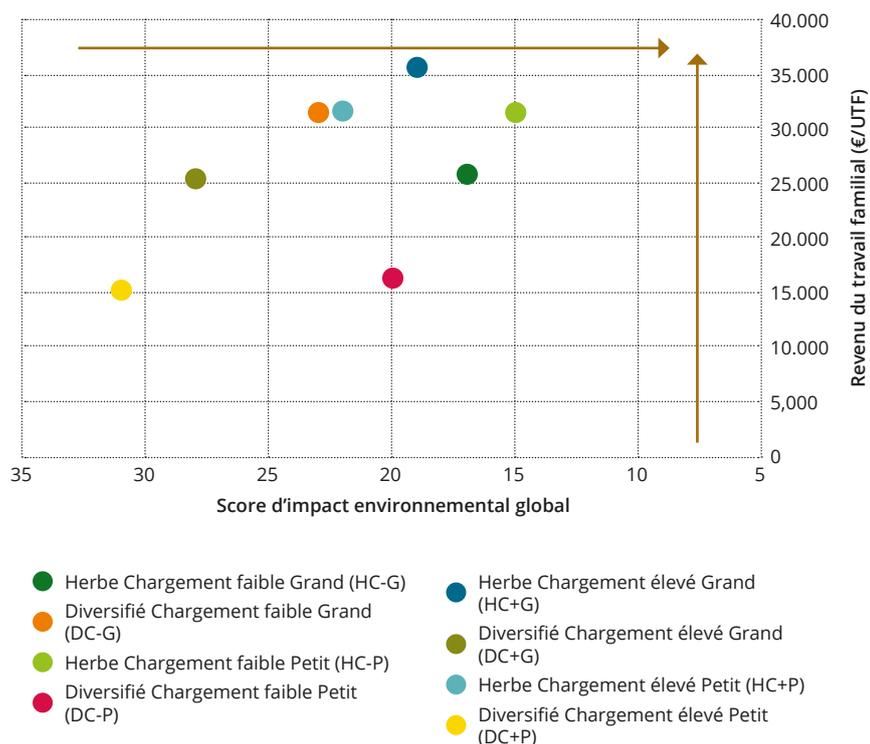
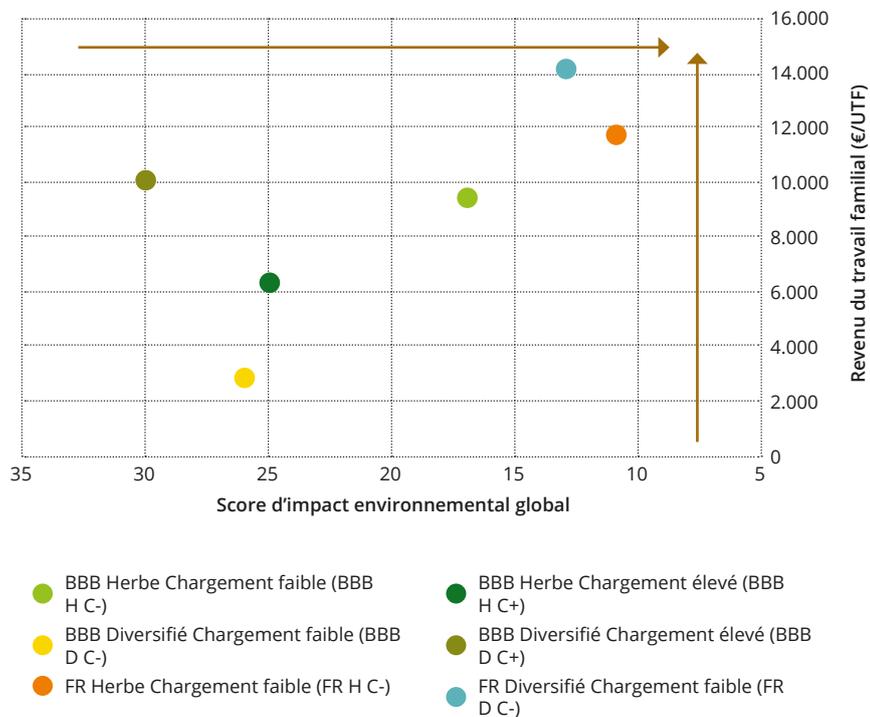


Figure 2. Revenu du travail familial et impact environnemental de six systèmes allaitants en Région wallonne. Moyennes interannuelles sur la période 2014-2017.



Note : Le score d'impact environnemental est compris entre 9 et 36 (car il regroupe 9 indicateurs). Plus le score d'impact environnemental est faible, plus l'impact environnemental global du mode de production est faible

Les figures 3 (page 8) et 4 (page 9) présentent les résultats en matière de productivité, d'environnement et d'économie en divisant les systèmes de production en fonction de leurs performances environnementales. Le seuil utilisé correspond au chiffre 20 de l'index environnemental estimé. Selon ce seuil, les « systèmes de production à impact environnemental faible » (IEF) sont principalement constitués de systèmes à l'herbe et à faible charge^g, tandis que la « catégorie à impact environnemental élevé » (IEE) est constituée de systèmes de production diversifiés ayant une charge moyenne plus élevée^h.

Malgré une production inférieure (produit de l'exploitation par actif inférieur de 19 % pour le lait et inférieur de 46 % pour la viande), ainsi que respectivement 27 000 euros et 32 000 euros de valeur de production en moins, **les fermes à impact environnemental faible créent la même richesse que les exploitations** à impact environnemental élevé (29 000 contre 26 000 euros de revenu de travail dans le cas des laitiers et 11 000 contre 8 000 euros dans le cas des éleveurs de viande).

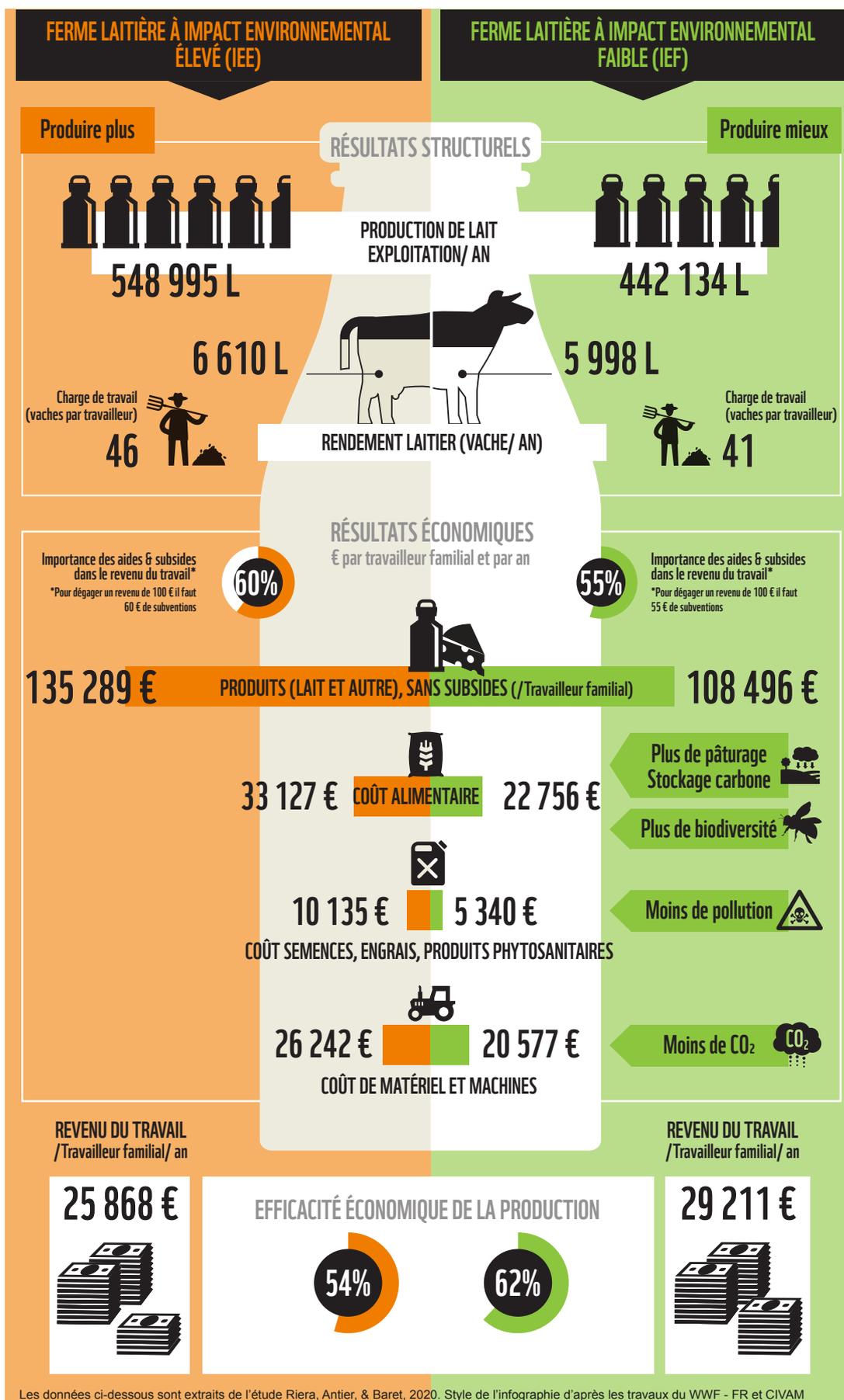
Ceci semble s'expliquer par l'efficacité économique des systèmes IEF, qui est permise par des économies de charges et grâce à la valorisation de l'herbe pâturée. Par rapport aux exploitations IEE, les exploitations IEF ont, en effet, des coûts de semences, d'engrais et de produits phytosanitaires plus faibles (-47 % et -60 % pour respectivement les exploitations laitières et allaitantes), ainsi que des coûts réduits d'aliments pour bétail (-31 % et -63 % respectivement), de mécanisation dans le cas du lait (-22 %) et de vétérinaire dans le cas de la viande (-56%). Chaque actif dans l'exploitation IEF doit gérer moins de surfaces, de bétail et de lait produit, ce qui permet une gestion plus fine de la production, adaptée aux spécificités des animaux et des terres.

^g Pour les systèmes laitiers « HC-G; HC+G; HD- P; DC-P » ; pour les systèmes allaitants : « BBB H C - ; FR H C - ; FR D C - »

^h Pour les systèmes laitiers « D -G ; D + G ; H + P ; D + P » ; pour les systèmes allaitants : « BBB H C - ; FR H C - ; FR D C - »

Figure 3. Exploitations bovines spécialisées lait

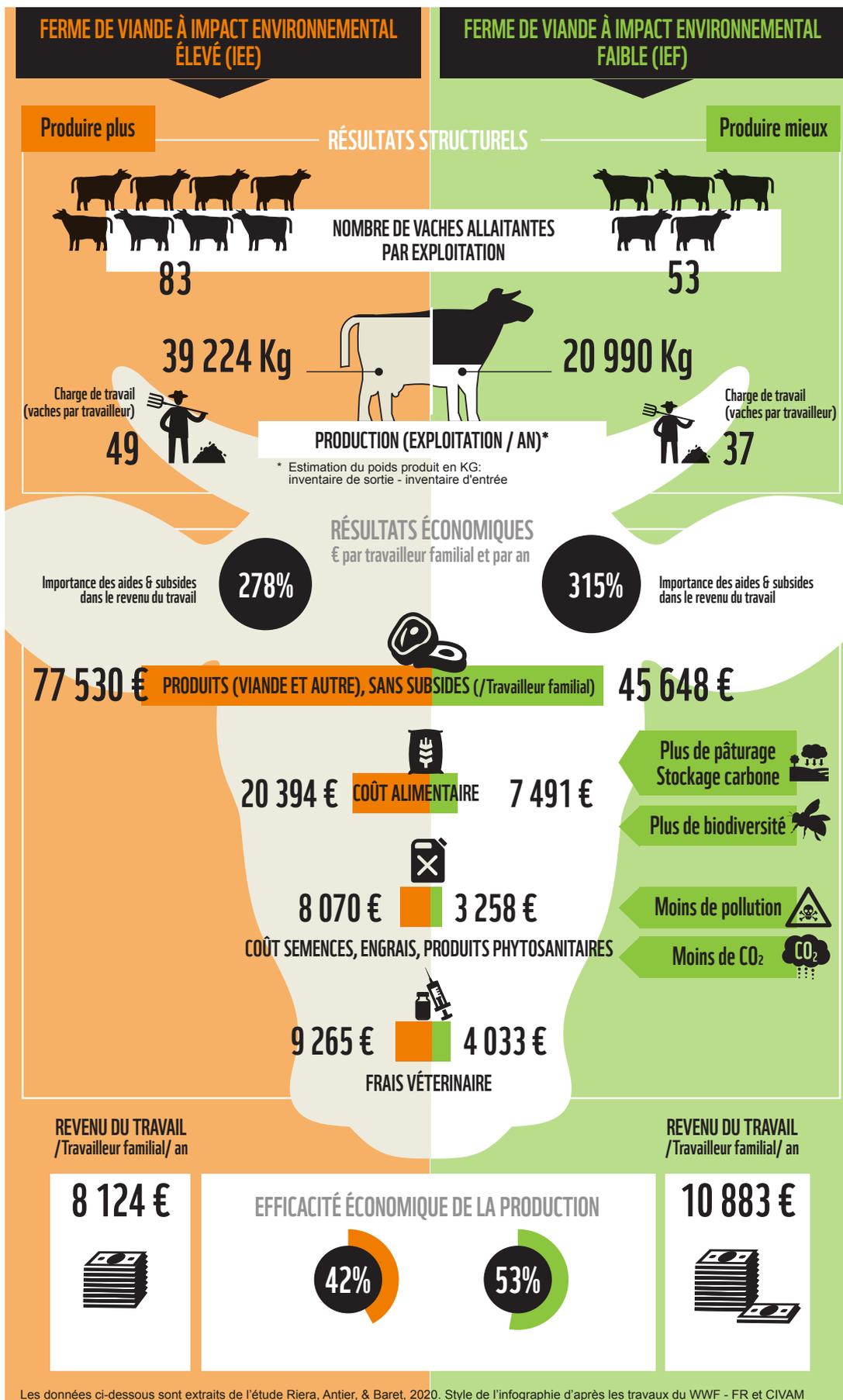
VIVRE MIEUX EN PRODUISANT MOINS



Note: Une comparaison entre les seules exploitations non biologiques est disponible dans l'annexe 10 de Riera et al. 2020 : le revenu du travail reste similaire entre les exploitations IEE et IEF, avec des montants de subventions comparables.

Figure 4. Exploitations bovines spécialisées viande

VIVRE MIEUX EN PRODUISANT MOINS



Note: Une comparaison entre les seules exploitations non biologiques est disponible dans l'annexe 10 de Riera et al. 2020 : le revenu du travail reste similaire entre les exploitations IEE et IEF, avec des montants de subventions comparables.

LA COMPARAISON DES RATIOS D'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE INDIQUE QUE LES EXPLOITATIONS À IMPACT ENVIRONNEMENTAL FAIBLE PRÉSENTENT EN MOYENNE DES DEGRÉS D'EFFICACITÉ PLUS ÉLEVÉS QUE LES EXPLOITATIONS À IMPACT ENVIRONNEMENTAL ÉLEVÉ

La comparaison des ratios d'efficacité économique indique que les exploitations à impact environnemental faible présentent en moyenne des degrés d'efficacité plus élevés que les exploitations à impact environnemental élevé (+ 15 % et + 26 % respectivement pour le lait et la viande). Elles sont donc capables de dégager une marge brute plus importante par rapport aux produits bruts générés. Ce résultat est conforme à d'autres preuves scientifiques montrant que ce ratio serait plus élevé dans les systèmes agro-écologiques par rapport aux systèmes conventionnels, étant donné que ces systèmes agro-écologiques cherchent à maximiser la valeur ajoutée à partir d'une valeur brute de la production donnée (par opposition à chercher à étendre la production).⁹

Une comparaison entre les seules exploitations non biologiques a été présentée dans le but de démontrer que le caractère efficace des systèmes à impact environnemental faible est bien à l'origine de leurs performances (voir annexe 10 de Riera et al. 2020 pour les tableaux des résultats).¹⁰ Le revenu du travail reste similaire entre les exploitations IEF et IEE, tant pour les exploitations laitières que pour les exploitations de viande. Si les subventions ont joué un rôle important pour les systèmes de production de viande bovine dans les systèmes IEF lorsque les exploitations biologiques étaient incluses, sans elles, les subventions diminuent considérablement et sont comparables aux systèmes IEE, démontrant le caractère efficace des systèmes IEF.



COMMENT RÉCONCILIER LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES ?

L'ENJEU N'EST PAS DE PRODUIRE PLUS, MAIS DE PRODUIRE MIEUX

En l'espace de quelques années, le monde agricole a intégré les enjeux de développement durable. Face aux défis alimentaires et environnementaux des années à venir, l'agriculture doit réussir la difficile conciliation entre une fonction de production de biens alimentaires et de matières premières et une nécessaire préservation du milieu naturel.

Conscients de ces enjeux, de nombreux agriculteurs se détachent progressivement de la logique productiviste. Ils cherchent, dès lors, à mieux valoriser les ressources naturelles de leurs territoires et à réduire leur utilisation d'intrants afin de maximiser la valeur ajoutée sur leur exploitation, tout en préservant l'environnement.

À travers l'exemple des laitiers et éleveurs bovins, l'étude de l'UCL montre qu'il est possible de créer des revenus pour les éleveurs et de préserver l'environnement. **L'enjeu n'est pas de produire plus, mais de produire mieux.**

La réflexion sur les systèmes de production a pour objet d'éclairer le débat sur les choix techniques et économiques que sont amenés à faire les agriculteurs, mais aussi les responsables politiques.

Un des éléments clés qui orientent le système agro-alimentaire belge est la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne (UE). La réforme de la PAC post-2020 est en cours. Pour le WWF, la réforme doit être évaluée en tenant compte des nouveaux défis qui s'annoncent pour le monde et ses agricultures. Des défis qui, comme l'a démontré l'étude de l'UCL, ne confortent pas la logique dominante de concentration continue. Orienter différemment les aides pour promouvoir ces systèmes à plus faibles intrants permettrait non seulement d'œuvrer à une agriculture en phase avec les enjeux environnementaux, mais aussi de ralentir la course effrénée à l'agrandissement et aux investissements, qui mène bien souvent les agriculteurs à des situations financières critiques.

Les stratégies agricoles futures apparaissent donc comme de véritables choix politiques. Sur la base de cette étude, le WWF appelle les décideurs politiques wallons à veiller à **offrir aux éleveurs un soutien spécifique et substantiel pour stimuler la transition vers des modèles agricoles alternatifs à l'intensification**. Pour ce faire, trois leviers doivent être activés et fonctionner ensemble :

ACCOMPAGNER LA TRANSITION AU NIVEAU DES EXPLOITATIONS BOVINES

Un enjeu climatique et biodiversité prioritaire en Wallonie est la sauvegarde et la gestion extensive des prairies permanentes. L'élevage à l'herbe a le potentiel de maintenir et entretenir ces prairies, tout en offrant une opportunité de valorisation économique à travers le pâturage. Pourtant, la situation économique préoccupante des élevages bovins wallons montre que la répartition des aides est déconnectée des besoins et semble incapable de freiner la disparition des exploitations bovines et garantir donc le maintien des prairies permanentes à moyen et long termeⁱ.

L'aide actuelle au bétail de la PAC (environ 58 millions d'euros par an, soit près de 1/5 de tout le budget PAC wallon), payée en fonction de la production, cherche à juste titre à sauvegarder les revenus des éleveurs bovins, mais encourage le maintien de cheptels artificiellement élevés et par conséquent les pressions environnementales associées, ainsi qu'une pression à la baisse sur le prix de la viande.

Au niveau du budget total de la PAC, l'aide au bétail est paradoxalement 19 fois plus importante que la mesure « d'autonomie fourragère », dont

i Le constat sur les résultats économiques et environnementaux de l'aide au bétail est conforme aux données recueillies dans d'autres pays européens, qui montrent que les paiements couplés n'ont pas d'impact significatif sur le revenu agricole (Biagini et al., 2020)¹¹; ont généralement un impact négatif sur l'efficacité technique et la productivité au niveau de l'exploitation (De Boe et al., 2020)¹²; et sont néfastes pour l'emploi agricole (Garrone et al., 2019)¹³ ainsi que pour la qualité de l'eau et les émissions de gaz à effet de serre (De Boe et al., 2020; Jansson et al., 2020)^{12,14}.

IL EST NÉCESSAIRE DE TRANSITER VERS UN ÉLEVAGE PLUS EXTENSIF ET VALORISANT L'HERBE

on attend un effet inverse d'extensification de l'élevage et de valorisation de l'herbe. Finalement, les critères d'éligibilité à ces aides liés à l'animal favorisent les races plus productives, au détriment des races françaises, plus adaptées à une gestion extensive et durable des prairies, sans pour autant avoir une moindre efficacité économique de la production.

Il est nécessaire de transiter vers un élevage plus extensif et valorisant l'herbe, en remplaçant progressivement l'aide au bétail par une aide qui cible le maintien des prairies permanentes et rémunère donc les potentiels services environnementaux fournis par les éleveurs. L'étude de l'UCL montre que cette transition irait de pair avec une efficacité accrue de la production au niveau de la ferme, et un revenu du travail similaire. Le maintien de ces prairies permanentes grâce à l'indemnité permet de promouvoir la viabilité des exploitations locales et de contrer l'intensification qui serait liée à la disparition de celles-ci. Afin de reconnecter la rémunération publique au bien public environnemental, le montant de l'aide de la PAC doit être adapté à la charge en bétail et à la gestion adéquate pour le climat et la biodiversité.

Aux côtés de l'environnement social, de facteurs cognitifs et des dépendances envers des choix passés, ainsi que l'environnement économique de l'agriculture conditionne également les choix des agriculteurs et contribue à « verrouiller »^{15,16} les évolutions des systèmes de production vers plus de durabilité.

Afin de contrer les verrouillages économiques, **il est nécessaire d'offrir aux agriculteurs la possibilité de changer de modèle en rémunérant la transition d'un mode de production à impact environnemental plus élevé vers un mode à impact plus faible et bénéfique à la biodiversité.** Afin d'abaisser les coûts d'entrée vers les pratiques plus respectueuses de l'environnement, une réduction du cheptel de la part d'agriculteurs désireux de s'approcher des normes d'autonomie fourragère ou la reconversion à un troupeau de races qui bénéficient d'une plus grande résilience et autonomie seraient des actions éligibles au paiement^j. Ceci est d'autant plus important à la lumière du changement climatique, qui exige une adaptation des méthodes de production vers une résilience accrue. De plus, **il est essentiel d'assujettir les aides aux investissements ou à l'installation, ainsi que le mot d'ordre d'innovation, à des objectifs explicites de transition à long terme vers des systèmes de production plus durables** (plutôt qu'à des plans d'agrandissement) qui, à défaut d'être

sélectifs, pourraient même reproduire des verrouillages anti-transitionnels.

Afin que les agriculteurs restent les acteurs de l'évolution de leur système et que celle-ci soit réellement adaptée au contexte pédoclimatique et économique des exploitations, les agriculteurs doivent enclencher des changements techniques, mais également sociaux dans leur façon de gérer leur exploitation. Pour ce faire, il est essentiel de fournir un **soutien financier accru au développement d'un système de conseil et encadrement agricole indépendant des intérêts commerciaux et couvrant les aspects environnementaux, techniques et socio-économiques.**

CRÉER DES FILIÈRES POUR VALORISER LES PRODUITS ALIMENTAIRES RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

La transition vers des systèmes de production dont la viabilité repose davantage sur des économies de coûts d'intrants et la création de valeur ajoutée doit aller de pair avec l'amélioration de la répartition des revenus au sein des chaînes de valeur et le développement de circuits de commercialisation valorisant les produits de qualité.

La Wallonie bénéficie d'un cadre stratégique, légal et institutionnel favorable à l'environnement et aux intérêts des agriculteurs dans le cadre d'un modèle familial jugé plus compatible avec les aspirations sociétales que l'alternative à l'intensification. Néanmoins, les filières valorisant les produits issus de ces modèles restent largement insuffisantes.

Le long de la filière bovine, le maillon de la production se retrouve entre deux maillons très organisés, tant en amont, par la fourniture des intrants nécessaires, qu'en aval, au niveau de la transformation et de la commercialisation. Cette dynamique réduit fortement l'autonomie de l'éleveur et limite sa liberté de choisir un mode de production spécifique.

Afin de garantir des débouchés aux éleveurs qui choisissent d'engager une transition vers des modes de production à plus faibles intrants, **il faut investir dans une**

^j Voir Ledant, 2019⁷⁷ pour plus de détails sur ces propositions

meilleure structuration des filières agro-alimentaires locales et durables ainsi que dans les démarches d'amélioration de la qualité. Plus spécifiquement, le développement de filière de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique (favoriser notamment les circuits valorisant la viande biologique), de l'agro-écologie ou de fermes de haute qualité écologique semble crucial. Les pouvoirs publics devraient soutenir en priorité les labels présentant à la fois de hauts scores d'exigence environnementale et des bénéfices économiques, comme l'AB, et mieux informer les exploitants agricoles comme les consommateurs de ces bénéfices conjoints. Via la restauration collective, on peut assurer des marchés stables et garantis aux produits issus d'une agriculture à faible intrant, ce qui permettrait de mettre en place des filières d'approvisionnement et de distribution et des plateformes d'achat plus nombreuses et locales.

VALORISER LES PRODUITS DURABLES AUPRÈS DES CITOYENS CONSOMMATEURS

Au fil du temps, le consommateur s'est habitué à consacrer de moins en moins de budget familial à l'alimentation. Au début du siècle dernier, ce budget s'élevait encore à 60 % du panier de la ménagère belge. Aujourd'hui, la proportion d'aliments et de boissons dans le budget familial est tombée à 13 ou 14 %. Ce déclin n'est pas sans rapport avec la faible rentabilité du secteur agricole.

Actuellement, les prix du marché de nos denrées alimentaires ignorent largement les impacts négatifs, mais aussi potentiellement positifs, de nos modes de production et de consommation sur la société et l'environnement. Ainsi, les coûts correspondants aux impacts négatifs (pollution, destruction de la biodiversité, maladies engendrées par l'exposition à des substances nocives) ne sont pas pris en charge par les acteurs économiques, alors que les bénéfices liés aux impacts positifs (service écosystémique, préservation de la biodiversité et du paysage, etc.) des acteurs économiques sont sous-estimés, et leur action découragée.

Ce décalage peut rendre difficile la création d'un système agro-alimentaire plus durable, plus juste et plus nutritif qui assure des

marchés stables et garantis aux produits issus d'une agriculture opérant en harmonie avec la nature. **Une politique d'information sur le « prix-vérité »** permettrait de mieux refléter l'ensemble des aspects économiques, intégrant les externalités positives et négatives, qui restent souvent difficiles à traduire en valeur monétaire. C'est particulièrement le cas des campagnes de promotion sur la viande à bas prix, encore souvent utilisée comme produit d'appel dans les points de vente au détail.

La politique du « prix-vérité » doit s'accompagner d'une stimulation de la demande des citoyens pour des produits biologiques, locaux et durables pour la nature, ainsi que d'un encouragement de la distribution alimentaire à passer d'un approvisionnement de produits à impact élevé sur l'environnement aux produits à faible impact.

Afin de maintenir des prix abordables, les coûts supplémentaires d'un approvisionnement plus durable peuvent être compensés par la réduction du gaspillage alimentaire, le choix d'une production locale et de saison, la diminution des intermédiaires et le changement de la composition du panier alimentaire des ménages, qui comprend moins de produits transformés et de produits carnés (typiquement plus coûteux), selon la logique du « manger moins, mais manger mieux ». En complément, la mise en place de politiques sociales et d'une cohérence politique doit garantir l'accès à une alimentation durable et de qualité aux populations plus démunies. Ces mesures permettent de réduire le coût des produits tout en garantissant une juste rémunération aux producteurs, ainsi que la préservation de la planète.

Pour plus d'informations:

Monica Schuster

Chargée des politiques Alimentation et Agriculture | WWF-Belgique |

E-mail : monica.schuster@wwf.be

T : +32 (0)2 340 09 24

WWF-Belgique | Boulevard Emile

Jacqmain 90 | 1000 Bruxelles | Belgique

Cette étude contribue à l'objectif d'Eat4Change, un projet européen visant à la transition vers une consommation et une production plus durables en Belgique et en Europe, avec une attention particulière au secteur de l'élevage.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 SPWARNE. (2020). Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie en 2020. Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. Département de l'Étude du Milieu naturel et agricole. Direction de l'Analyse économique agricole.
- 2 De Ridder, K. S. (2016). Enquête de Consommation Alimentaire 2014-2015'. Bruxelles: WIV-ISP.
- 3 Petel, T.; Antier C. & Baret, P. (2019). Scénarios à horizon 2050 pour le secteur de l'élevage belge. Earth & Life Institute. UCL.
- 4 AWAC. (2020). <http://www.awac.be/index.php/2017-03-28-09-19-01/emission-de-ges>.
- 5 WWF 2020, Rapport Planète Vivante - La Nature en Belgique. Szczodry O., Eggermont H., Paquet J-Y., Herremans M., Luyten S., WWF, Brussels, Belgium. lpr.wwf.be/
- 6 Rapportage sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, 2019. <http://biodiversite.wallonie.be/fr/01-04-2020-natura-2000-decouvrez-les-resultats-du-rapportage-wallon-2019.html?IDD=6300&IDC=3429>
- 7 WWF, 2019. La demande de soja pour l'élevage en Belgique. <https://wwf.be/assets/RAPPORT-POLICY/FOOD/FR/Factsheet-SOY-final-FR.pdf>
- 8 Statbel. (2019). Chiffres agricoles 2018.
- 9 Van der Ploeg, J., & al., (2019). The economic potential of agroecology: Empirical evidence from Europe. *Journal of Rural Studies*, 46-61.
- 10 Riera A., Antier C. & Baret, P. (2020). Analyse des performances environnementales et économiques de différents systèmes de production bovins en Région wallonne. Earth & Life Institute. UCL
- 11 Biagini L., Antonioli F. & Severini, S. (2020). The Role of the Common Agricultural Policy in Enhancing Farm Income: A Dynamic Panel Analysis Accounting for Farm Size in Italy. *Journal of Agricultural Economics*. Vol 71(3). 652-675
- 12 De Boe G., Deconinck K., Henderson B. & Lankoski J. (2020). Reforming Agricultural Policies Will Help to Improve Environmental Performance. *Euro Choices*. 19 (1) ; p 30-35
- 13 Garrone M. Olper, A., Emmers, D. & Swinnen, J., (2019). Jobs and agricultural policy: Impact of the common agricultural policy on EU agricultural employment. *Food Policy*. 87.
- 14 Jansson, T, Nordin, I, Wilhelmson, F, Manevska-Tasevska, G, Weiss, F and Witzke, P (2018) Coupled agricultural subsidies in the EU undermine climate efforts. AgriFood Economics Centre.
- 15 Vanloqueren, G. & P. Baret. (2008). Why are ecological, low-input, multi-resistant wheat cultivars slow to develop commercially? A Belgian agricultural 'lock-in' case study. *Ecological economics*. 66(2-3): 436-446.
- 16 Stassart P.M. & D. Jamar. 2008. Steak up to the horns! The conventionalization of organic stock farming: knowledge lock-in in the agrifood chain. *GeoJournal* 73:31-44.
- 17 Ledant, JP 2019. PAC 2021-2027 : des pistes pour encourager et soutenir la transition écologique de l'agriculture wallonne. Rapport commandité par le WWF-Belgique

LE WWF AGIT POUR METTRE UN TERME À LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT DE NOTRE PLANÈTE ET POUR CONSTRUIRE UN AVENIR OÙ L'HUMAIN VIT EN HARMONIE AVEC LA NATURE.



Notre raison d'être

Le WWF agit pour mettre un terme à la dégradation de l'environnement de notre planète et pour construire un avenir où l'humain vit en harmonie avec la nature.

www.wwf.be | www.facebook.com/wwf.be
Twitter : @WWF_Belgique

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For Nature (Formerly World Wildlife Fund)
® "WWF" is a WWF Registered Trademark
E.R. : Antoine Lebrun • WWF-Belgique • Bd E. Jacqmain 90 • 1000 Bruxelles • Tél. 02 340 09 22 • supporters@wwf.be.
Nous sommes joignables par mail et par téléphone du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.